

INTER-MED: Développement et dynamiques spatiales,transfrontalières et interculturelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. INTER-MED: Développement et dynamiques spatiales,transfrontalières et interculturelles. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02042102

HAL Id: hceres-02042102

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042102>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale INTER-MED
« Développement et dynamiques spatiales,
transfrontalières et interculturelles »
de l'Université de Perpignan
Via Domitia



2010



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Erich FISBACH, Université d'Angers

Experts :

Mme Mercè PUJOL-BERCHE, Université Paris 10

Mme Brigitte DERLON, EHESS

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Yves CHEVRIER



Contexte général

La visite de l'école doctorale INTER-MED, s'est effectuée dans des conditions particulières qui motivent la présence en début de visite du Président de l'Université. Lors du précédent contrat (2006-2009), le Ministère a imposé la co-accréditation avec Montpellier de l'ancienne ED 213 commune aux SHS et aux SJE. Cette co-accréditation a conduit à un éclatement de la formation doctorale perpignanaise obligée de se répartir sur trois ED de Montpellier (ED 58 « Langues, Littératures, Cultures, Civilisations », ED 60 « Territoires, Temps, Sociétés et Développement » et ED 461 « Droit et Sciences sociales »). Le fonctionnement s'est révélé complexe pour l'UPVD et tout à fait insatisfaisant pour les doctorants. Ce constat a conduit l'Université de Perpignan à mener une profonde réforme visant à rationaliser la formation doctorale, à lui donner une forte assise régionale afin de promouvoir une recherche de qualité au service des doctorants et du projet scientifique de l'établissement. L'UPVD s'est donc dotée d'un certain nombre d'outils afin de conduire ce redressement : création d'un Collège Doctoral regroupant l'ensemble des ED présentes sur le site et intégrant 18 unités de recherche ; mise au point d'un certain nombre d'outils (Chartes des thèses, Guide du doctorant, etc.) afin d'harmoniser et de rationaliser les pratiques ; création d'un Service commun, la DRED (Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales), destiné à être le seul interlocuteur entre les doctorants et l'administration. Forte de cet effort de redressement et de restructuration, l'UPVD demande donc la création d'une ED autonome regroupant toutes les unités de recherche de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines, de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques et de l'UFR Internationale de Droit Comparé des Etats Francophones. Cette ED sera un outil décisif dans la mise en place d'un PRES transfrontalier avec l'Université de Paris VI (site de Banyuls), l'Université d'Andorre et les Universités espagnoles de Gérone, Lleida, Majorque et Autonome de Barcelone.

Avis condensé

• Avis global :

Compte tenu de la situation particulière de cette formation doctorale, l'évaluation porte sur les activités du collège doctoral. Le rattachement de la formation doctorale à Montpellier a constitué un coup de semonce salutaire qui a lancé une véritable dynamique et une structuration de la recherche avec la création d'un Collège Doctoral et d'un Service commun de la recherche, la DRED. Le comité a pu constater que l'intégration aux 3 écoles doctorales de Montpellier ne s'est pas faite, notamment au niveau de l'insertion des doctorants aux formations proposées à Montpellier ainsi qu'au niveau de la répartition des allocations de recherche, tout à fait défavorable aux doctorants de l'UPVD. La demande de création d'une ED autonome s'inscrit dans un processus de restructuration de la recherche bien plus large, les laboratoires qui constituent l'adossement scientifique de cette ED étant en effet eux-mêmes en processus de rapprochement par le biais d'une Fédération de recherche structurée autour des quatre EA reconnues (CREC, CRHISM, CRILAUP, VECT), une JE (MEDI-TERRA) et une FRE (Art-Dev). Le projet d'ED apparaît comme une étape vers une structuration encore plus forte de la recherche à l'UPVD avec un élargissement vers une formation transfrontière (grâce au PRES transfrontalier). La demande d'accréditation s'inscrit dans une politique de site cohérente et dynamique qui répond en même temps à une demande régionale englobant les deux côtés de la frontière.

• Points forts :

- La forte cohérence de la future ED qui s'appuie sur une collaboration étroite entre les UR qui la composent et sur un Projet scientifique d'établissement structuré et dynamique.
- La création d'outils de structuration de la recherche et d'un service spécifique.
- Transdisciplinarité et forte ouverture à l'international.



- Points faibles :
 - Suivi et insertion des jeunes docteurs.
 - Les outils de communication entre les différents acteurs de l'ED méritent d'être renforcés.
 - Le financement des doctorants et leur insertion professionnelle restent très insuffisants.

Notation)

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : /
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Si des efforts considérables de structuration, d'harmonisation et de cohérence de la formation doctorale ont été accomplis, ainsi que d'importants efforts de rapprochement des UR concernées, il conviendra de veiller à l'adéquation de la formation proposée aux spécificités des domaines de recherche des doctorants. Il est sans doute indispensable d'améliorer la circulation des informations à l'intérieur de l'ED, et de mettre en place des outils de suivi des docteurs.



Avis détaillé



- Administration et moyens de l'ED :

L'ED est administrée par un Conseil composé d'un directeur et d'un directeur-adjoint auxquels s'ajoutent les directeurs des UR intégrées dans l'ED ainsi que quatre représentants des doctorants et des représentants des collectivités publiques et du secteur privé, susceptibles d'être des employeurs potentiels de doctorants. L'ED bénéficie de locaux situés en plein campus facilement accessibles aux doctorants et d'un service administratif mutualisé, la DRED, dans le cadre duquel elle comptera sur le soutien d'un secrétariat.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants s'élève en 2008/2009 à 271 et le nombre d'enseignants-chercheurs habilités à encadrer ces doctorants à 95 (57 PR et 38 MCF-HDR), ce qui porte le nombre de doctorants par HDR à moins de 3 pour 2008/2009. Le nombre de thèses soutenues par an est en moyenne de 57, ce qui donne un taux de soutenance qui varie annuellement entre 20 et 30 % des inscrits, le taux d'abandon étant lui de 15 % environ. La durée moyenne des thèses varie quant à elle de 40 à 52 mois ; cette durée est moyennement satisfaisante et elle est considérée par les responsables du Collège Doctoral comme un élément à améliorer.

- Encadrement et suivi :

Le Collège Doctoral a mis en place un certain nombre d'instruments —Charte des thèse, Guide du doctorant, Guide du candidat à la HDR, une semaine d'intégration des nouveaux doctorants, etc...— et de règles définissant l'inscription des doctorants, l'adéquation des sujets de thèses avec les axes et les thématiques retenus par l'ED. La limitation du nombre de doctorants par directeur de thèse contribuera à resserrer les liens entre le doctorant et son directeur de thèse, dans un contexte dans lequel la disponibilité de celui-ci est souligné par l'ensemble des doctorants. Le suivi des docteurs reste un point à améliorer.

- Financement des thèses :

Le nombre de thèses financées est très faible — comme c'est presque toujours le cas en SHS —, mais on peut raisonnablement espérer que la création d'une ED autonome permettra d'infléchir cette situation par l'attribution d'un nombre plus important d'allocations de recherche.

- Formation :

En préalable à la soutenance de la thèse, l'ED exige 100h de formation. Un travail important de mise en place de modules de formation et de mutualisation de ces modules a été conduit par les différentes UR qui ont intégré le Collège Doctoral. Une semaine d'intégration s'adressant à tous les doctorants de première année a été mise en place, leur permettant d'acquérir les 33h de formation commune et d'obtenir toutes les informations nécessaires à leur formation doctorale.

- Ouverture nationale et internationale :

Le nombre de doctorants étrangers est important et devrait connaître une forte augmentation grâce à l'obtention d'un EMJD « Cultural Identities in Literary Interzones » et à l'intégration de l'UPVD dans divers programmes internationaux (Erasmus Mundus, Averroès, Mundus Master's « Crossways in European Humanities »). Cette ouverture internationale sera au cœur de la future ED, l'établissement ayant placé le transfrontalier et les problématiques interculturelles au centre de sa politique de développement scientifique qui, bien qu'ancré en Méditerranée, ce qui est un atout très important, se veut aller au-delà.



- **Projet :**

Le projet d'ED s'appuie sur les compétences reconnues des Unités de Recherches de trois UFR ainsi que sur les axes scientifiques et thématiques spécifiques à l'Université de Perpignan, une université pluridisciplinaire à vocation transfrontalière. Cette spécificité est un élément décisif dans la mise en place d'un PRES transfrontalier qui lui donne son identité par rapport notamment aux universités voisines de Montpellier et de Toulouse en France et de Barcelone en Espagne.



Observations du Président)



ÉCOLE DOCTORALE

« INTER-MÉD : DÉVELOPPEMENT ET DYNAMIQUES SPATIALES, TRANSFRONTALIÈRES ET INTERCULTURELLES »

Pr. Paul CARMIGNANI
Directeur du Collège Doctoral

L'évaluation positive des experts de l'AERES mettant en relief « *la forte cohérence de la future ED* », « *sa transdisciplinarité et sa forte ouverture à l'international* » et « *son effort de structuration de la recherche* » constitue pour les équipes d'accueil de l'UPVD fédérées autour du projet d'ED « *Inter-Méd* » une reconnaissance des efforts de redressement et de restructuration accomplis et un encouragement à poursuivre dans la voie d'une recherche de qualité.

Naturellement, l'ED a également pris bonne note des 3 points faibles mis en avant et des suggestions exprimées dans cette expertise, aussi nous vous prions de prendre en considération les éléments de réponse suivants :

1^{er} point : Suivi et insertion des jeunes docteurs ;

Le Collège doctoral instaurera des **Comités de suivi** qui auront pour mission d'accompagner les doctorants tout au long de leur parcours universitaire (mise en place **d'auditions annuelles**) et au-delà, jusqu'à leur entrée dans la vie professionnelle.

L'efficacité de ce dispositif dépendra de **la constitution de bases de données et de statistiques fiables** mais aussi d'une meilleure **adéquation des modules de formation** aux débouchés qui s'offrent aux doctorants ; nous nous appuierons pour y parvenir sur la coopération des **membres du Conseil de l'ED**, représentants des collectivités publiques et privées (Chambre du commerce et de l'industrie, ANPE) susceptibles d'être des employeurs potentiels de doctorants.

2^e point : Renforcement des outils de communication entre les différents acteurs de l'ED ;

Ce renforcement passera par la création d'un **site informatique** propre à l'ED « *Inter-Méd* » et la création d'un **livret** spécifique. La coopération avec le « Forum des étudiants » à la création duquel le Collège doctoral a prêté son concours logistique et financier sera un autre moyen d'améliorer la communication à destination des doctorants.

Pour ce qui est des enseignants-chercheurs, nous compléterons la pyramide des diverses instances de concertation et de décision (Bureaux scientifiques, Conseil de l'ED, Collège Doctoral, Conseil Scientifique) par la mise au point d'un **Guide ou d'une Charte de l'encadrement doctoral** où seront rappelés – voire imposés – à chaque directeur un certain nombre de droits mais surtout de devoirs concernant le suivi des doctorants (implication de l'encadrant à travers des entretiens réguliers, comptes-rendus d'étape, etc.), la durée des thèses, etc.

3^e point : Financement des doctorants et leur insertion professionnelle.

On peut espérer que la reconnaissance d'une ED autonome en SHS et SJE nous rendra la visibilité et la force de négociation que nous avaient fait perdre la fragmentation et la dilution de notre formation doctorale entre trois ED co-accréditées. Cette nouvelle configuration devrait légitimement se traduire par l'obtention de quelques allocations de recherche supplémentaires.

Le passage aux RCE en 2011 permettra très certainement (à travers la Fondation, voire le Collège Doctoral) de lancer des initiatives pour créer quelques bourses de recherche mais l'UPVD ne saurait, dans ce domaine, se substituer complètement à l'organisme de tutelle, le Ministère.

En matière d'insertion professionnelle des doctorants, nous disposons de deux outils les Doctoriales régionales et surtout les **Doctoriales transfrontalières** dont l'audience et l'efficacité vont être considérablement accrues par la signature du PRES Transfrontalier Pyrénées-Méditerranée intervenue récemment.

Perpignan le 4/04/2010

Le Président de l'Université,



J. BENKHELLIL